

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



FICHES ACTIONS

—
2016-2021



www.rhone.fr

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Charte territoriale de l'action sociale et de la polyvalence
Fiche n°01

| | |
|---|--|
| Thématique domaine : Action sociale et polyvalence | |
| Axe opérationnel : Définir les contours de l'action sociale et de la polyvalence | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - Territoires | |
| Enjeux <p>Dans un contexte contraint pour chacun, proposer à l'ensemble des partenaires du Département ayant des politiques d'action sociale de travailler à la rédaction d'une charte afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure information et orientation du public, - la mise en œuvre de complémentarités territoriales, - la précision des missions de la polyvalence portée par le Département. | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un benchmark des chartes existantes sur le département et sur d'autres départements, - Effectuer un état des lieux départemental des politiques d'action sociale conduites par les partenaires et le Département, - Écrire en concertation avec les partenaires la charte, - Proposer à l'Assemblée Départementale la signature de la charte et la redéfinition des missions de la polyvalence, - Faire signer la charte aux partenaires. |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - UDCCAS - UNCASS - EPCI - CAF - CARSAT - MSA |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et questionner les champs d'action sociale communs, - Repérer les champs spécifiques et mettre en exergue les champs non couverts, - Rédiger la charte en prenant en compte les solidarités territoriales, - Proposer des volets adjoints à la charte : schémas, conférences territoriales, participation des habitants. |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des missions et actions de chaque partenaires, - Faciliter l'orientation du public, - Permettre un traitement adapté des situations, - Diminuer « l'errance institutionnelle », - Mettre en place une coordination territoriale avec des rencontres régulières |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Créer de nouvelles modalités d'accompagnement des habitants

Fiche n°02

Thématique transversale

Axe opérationnel : Inscrire la polyvalence et l'habitant au cœur d'un accompagnement concerté

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - Territoires

Enjeux

Depuis la promulgation de la loi du 2 janvier 2002, le droit à la participation des usagers constitue une dynamique d'engagements réciproques entre professionnels, personnes accompagnées, leur famille et leurs proches.

La personne, directement ou avec l'aide de son représentant légal, doit pouvoir participer à la conception et à la mise en œuvre du projet qui la concerne.

Le Département du Rhône souhaite développer la participation de l'utilisateur afin qu'il puisse, à chaque étape de son parcours, s'exprimer, interroger et réfléchir avec les professionnels qui l'accompagnent.

Cette participation positive consiste à utiliser un large éventail d'outils, de techniques, de méthodologies d'intervention pour répondre aux besoins de personnes et de situations différentes ; elle induit une adaptation des pratiques professionnelles.

Descriptif de l'action

Création d'un groupe de travail transversal avec la participation des territoires, qui sera chargé :

- de faire un état des lieux de l'existant en termes de guides, référentiels, formulaires mais aussi instances et commissions en territoires dans tous les domaines de l'action sociale,
- de s'assurer que tous les outils mis à disposition des professionnels garantissent la participation des habitants,
- de définir des indicateurs permettant d'identifier les leviers et les freins à l'implication des habitants

Mettre en place, sur chaque territoire, une instance d'aide à l'élaboration d'un plan d'action concerté pour favoriser les regards croisés entre professionnels avec la participation active de la personne accompagnée.

Cette instance devra permettre à la personne accompagnée de **passer d'un processus d'adhésion à un processus de participation.**

| | |
|--|--|
| <p>Partenaires associés</p> | <p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les professionnels des territoires, - les directions opérationnelles, - le Conseiller Technique social, garant du respect des règles éthiques et déontologiques. <p>En externe :</p> <p>Pour chaque situation, seront invités les partenaires susceptibles d’apporter une plus-value à ce moment-là du parcours de la personne.</p> <p>La personne accompagnée sera prévenue de cette présence.</p> |
| <p>Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>En lien avec les territoires, un groupe de travail composé de représentants des professionnels médico-sociaux, d’un représentant de chaque direction opérationnelle sera mis en place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la continuité, la cohérence de l’accompagnement proposé, - préciser les modalités de fonctionnement, <p>en veillant à <u>formaliser à chaque étape</u> la participation de l’usager.</p> |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’instances créées, - Fréquences des rencontres, - Nombre de référentiels, formulaires, - Nombre de consultations des outils mis en ligne. <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d’un questionnaire de satisfaction à destination de la personne accompagnée - Mise en place d’un questionnaire qualité à destination des professionnels de terrain. |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Pôle Solidarités : directions opérationnelles et territoires.</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Impulser et coordonner les politiques de prévention précoce

Fiche n°03

| | |
|--|--|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Impulser et coordonner les politiques de prévention et d'accueil de l'enfant | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, Service Protection Maternelle et Infantile (PMI) | |
| Enjeux <p>Agir en prévention constitue une priorité du Département. Les professionnels de PMI s'inscrivent dans ces actions au quotidien, pour permettre aux enfants et aux parents de construire des liens d'attachement sécurisants.</p> <p>Le partenariat dans ce domaine est indispensable pour accompagner les familles dans leur globalité. Le Département occupe une place centrale au cœur de ce partenariat entre les acteurs de la prévention.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Consolider le diagnostic sur la prévention précoce et la périnatalité et soutenir les actions préexistantes sur le territoire Rhodanien en lien étroit avec l'ensemble des partenaires,- Impulser et / ou soutenir les réseaux locaux de prévention et de périnatalité en lien avec le Réseau Aurore,- Mettre en place des formations interinstitutionnelles sur des thématiques de prévention,- Élaborer un annuaire partagé sur les acteurs de prévention,- Développer et soutenir, à l'échelle locale, des actions collectives de prévention, avec les partenaires. |
| Partenaires associés | Communes et EPCI Réseau Aurore Maternités Centres sociaux Association de représentants de parents CAMSP, CMP, ADIAF, ADMR... Professionnels de santé du secteur libéral et en particulier les médecins et les sages-femmes CPAM |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017 : <ul style="list-style-type: none">- Définir les indicateurs de prévention avec les partenaires.- Consolider le diagnostic de prévention précoce et de périnatalité.- Soutenir les actions collectives existantes de prévention. |

| | |
|--|---|
| | <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour et valoriser auprès des partenaires l'annuaire interne des professionnels de prévention et en particulier en périnatalité. - Co-construire avec les partenaires un annuaire de professionnels ressources en périnatalité - Impulser des réseaux locaux de périnatalité sur les territoires dépourvus <p>2019 - 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des formations interinstitutionnelles sur des thématiques de prévention - Développer de nouvelles actions collectives de prévention |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Finalisation effective du diagnostic prévention et périnatalité</p> <p>Création de l'annuaire des professionnels de prévention et de périnatalité</p> <p>Nombre de réseaux locaux de prévention et de périnatalité et nombre de rencontres par an</p> <p>Nombre de formations interinstitutionnelles sur des thématiques de prévention et nombre de participants</p> <p>Nombre d'actions collectives de prévention sur le Département et évolution</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Les territoires prioritaires seront définis suite au diagnostic.</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Accroître la visibilité des actions de prévention menées par les professionnels de PMI

Fiche n°04

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la prévention comme une priorité du Département | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Protection Maternelle et Infantile | |
| Enjeux <p>De nombreuses actions sont menées par les professionnels de PMI dans le domaine de la prévention et en particulier de la périnatalité. Pour autant, ces actions sont insuffisamment repérées par les familles et les partenaires, lesquels n'ont, qui plus est, pas toujours une image positive de la PMI.</p> <p>Aussi, il est nécessaire de favoriser la connaissance mutuelle, afin de valoriser la complémentarité des actions impulsées par les partenaires dans les champs d'intervention de la PMI. En effet, le travail partenarial permet d'améliorer la coordination et l'efficacité des actions par la mise en commun des moyens institutionnels, privés et associatifs.</p> <p>En outre, les professionnels de PMI doivent pouvoir s'appuyer sur des outils de communication spécifiques au Rhône dans sa nouvelle configuration. L'utilisation des nouvelles technologies permettra de gagner en lisibilité auprès des usagers. L'association de représentants de parents à cette fiche action constitue un enjeu majeur afin de construire des outils adaptés.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la lisibilité des actions auprès des usagers en favorisant le travail partenarial.- Définir une stratégie de communication en direction des familles et des jeunes.- Ajuster les outils de communication existants, créer de nouveaux outils pour répondre aux besoins spécifiques repérés sur le territoire rhodanien. |
| Partenaires associés | Représentants de parents ou d'usagers Réseau Aurore Partenaires diffusant également des informations sur la prévention et la périnatalité (CAF, CPAM, MSA, hôpitaux,...) |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017-2018 : Définition d'une stratégie de communication en interne au Département et des priorités 2018-2019 : Élaboration d'outils adaptés, au fur et à mesure des priorités et des besoins |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs de réalisation | Existence d'une stratégie claire de communication par le Département du Rhône Nombre d'outils de communication mis à jour ou créés en fonction de la stratégie définie Impact du renforcement de la visibilité des actions menées par la PMI sur la fréquentation des services |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Améliorer l'équité des services apportés aux usagers

Fiche n°05

| | |
|---|--|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la prévention comme une priorité du Département | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, Service Protection Maternelle et Infantile | |
| Enjeux <p>Le Département, à travers les missions de PMI, participe à la protection et à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. La prévention constitue un axe majeur des missions de PMI, en particulier la prévention précoce réaffirmée comme une priorité forte des dernières lois de protection de l'enfance.</p> <p>Le Département du Rhône souhaite mettre en avant le principe d'équité dans la mise en œuvre de ses missions de PMI, en tenant compte en particulier des problématiques liées à la vulnérabilité, aux situations particulièrement fragiles et à la nouvelle géographie du Département. La réorganisation des territoires du Département constitue une opportunité pour réinterroger l'offre selon les besoins des usagers.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Réaliser un diagnostic de l'offre PMI (nombre, localisation, fréquentation, taux de couverture... concernant les visites à domicile, les permanences de puéricultrice, les consultations de jeunes enfants, les bilans de santé, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale...), en lien à la réorganisation interne du Département et à la démographie médicale sur chacun des territoires,- Réorganiser l'offre en fonction des besoins de chacun des territoires,- Créer un CPEF sur le Sud du Département- Harmoniser les pratiques professionnelles- Harmoniser les procédures de travail dans le traitement des dossiers. |
| Partenaires associés | Professionnels de santé libéraux : Ordre des médecins et médecins généralistes / pédiatres - Ordre des sages-femmes ... Professionnels de santé institutionnels Maternités Agence Régionale de la Santé Communes et EPCI Éducation Nationale |

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>2017 - 2018 : diagnostic de l'offre proposée aux familles : offre PMI à mettre en lien avec les actions proposées par les partenaires et la démographie médicale</p> <p>2017 – 2018 : mise en place d'un quatrième CPEF</p> <p>2018 - 2019 : réajustement de l'offre PMI sur les territoires</p> |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <p>Évolution effective de la répartition de l'offre suivant les territoires, et impact sur l'accès des familles au service de PMI</p> <p>Création effective du 4^{ème} CPEF et fréquentation</p> |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Renforcer l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale

Fiche n°06

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la prévention comme une priorité du Département | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Protection Maternelle et Infantile | |
| Enjeux <p>La grossesse et l'arrivée d'un enfant constituent une période de bouleversement important pour le couple et la famille. Beaucoup de questions se posent pendant la grossesse, à la naissance ou après. Les événements survenus pendant la grossesse, l'accouchement et les premiers jours de la vie influencent considérablement et durablement l'état de santé de la mère et de l'enfant.</p> <p>Les professionnels de PMI et les partenaires interviennent pour accompagner les futurs parents et les parents pendant cette période de fragilité. Le Département souhaite réaffirmer la place de la PMI dans l'accompagnement et le soutien à la parentalité, un des enjeux étant d'améliorer la coordination des actions et le maillage territorial.</p> <p>Le Schéma des Services aux Familles - axe parentalité constitue un des outils de coordination des actions de soutien à la parentalité sur le Département. Il est complémentaire au Schéma des Solidarités du Département du Rhône.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Renforcer les actions de PMI de soutien à la parentalité à travers les actions de promotion de la santé, les actions de prévention, les dépistages (avec une attention particulière pour les familles dans lesquelles un enfant est en situation de handicap),- Participer activement à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) axe parentalité,- Soutenir et développer des actions collectives d'accompagnement à la parentalité, avec les partenaires (LAEP...). |
| Partenaires associés | CAF MSA UDAF EPCI Association des Maires Associations d'usagers Pédopsychiatrie et psychiatrie adulte CAMSP Maternités TISF |

| | |
|--|--|
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | Mise en œuvre dès 2017, sur la durée du schéma |
| Indicateurs de réalisation | Nombre, répartition territoriale et évolution du nombre d'actions d'accompagnement à la parentalité menées par la PMI et/ou en partenariat Participation effective du Département au Comité de pilotage et groupe technique du SDSF parentalité |
| Territoires visés | Tous les territoires, avec une attention particulière pour les familles en situation de vulnérabilité ou de fragilité |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Renforcer et développer des actions de prévention et d'éducation en direction des jeunes

Fiche n°07

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la prévention comme une priorité du Département | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Protection Maternelle et Infantile et service Aide Sociale à l'Enfance (ASE) | |
| Enjeux <p>L'adolescence est une étape de la vie qui peut mettre en difficulté les parents dans l'éducation de leurs enfants et nécessiter, pour les jeunes, une intervention extérieure ponctuelle au titre de la prévention (santé, scolarité, accès aux droits...).</p> <p>Le Département, par ses compétences, est au côté d'autres partenaires un acteur au titre de la prévention des risques spécifiques à cette tranche d'âge.</p> <p>Le Département souhaite, en lien étroit avec les partenaires, renforcer les actions existantes et développer de nouvelles actions dans le cadre de la PMI et de l'ASE, en lien également avec la politique départementale relative à l'éducation.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un 4^{ème} Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) sur le Sud du Département,- Renforcer l'action des CPEF existants notamment en améliorant leur visibilité, en augmentant les moyens humains dédiés à cette mission, et en transformant « l'antenne jeunes » de l'Arbresle en CPEF,- Mettre en place le dispositif « Jeunes Ambassadeurs des Droits pour l'Enfant » (JADE) sur l'ensemble du Département,- Participer à des actions de lutte contre le décrochage scolaire en direction des enfants et jeunes confiés à l'ASE, à l'initiative de l'Éducation nationale acteur principal dans ce domaine. |
| Partenaires associés | Éducation Nationale Centres sociaux Missions locales Hôpitaux DRDJSCS Agence Régionale de Santé Maison des adolescents Communes et EPCI Partenaires du schéma départemental des services aux familles, axe parentalité |

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>2017 – 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un 4^{ème} Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) sur le Sud du Département, - Transformer « l'antenne jeunes » de l'Arbresle en CPEF, - Développer les outils de communication des CPEF, - Développer le dispositif « Jeunes Ambassadeurs des Droits pour l'Enfant » (JADE) sur l'ensemble du Département. - Renforcer l'action des CPEF existants notamment en améliorant leur visibilité <p>A partir de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de lutte contre le décrochage scolaire en direction des enfants et jeunes confiés à l'ASE, - Proposer des solutions innovantes pour favoriser la scolarité des jeunes confiés à l'ASE. |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <p>Évolution du nombre de jeunes ayant participé à une action d'éducation à la santé et à la sexualité</p> <p>Évolution du nombre de jeunes ayant participé à une action portée par les JADE</p> <p>Nombre d'actions de lutte contre le décrochage scolaire en direction des enfants et jeunes confiés à l'ASE et nombre de jeunes concernés</p> <p>Nombre de solutions innovantes mises en place pour favoriser la scolarité des jeunes confiés à l'ASE, et évolution du nombre de jeunes scolarisés</p> |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Mettre en place l'observatoire départemental de la protection de l'enfance

Fiche n°08

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la place du Département comme chef de file de la protection de l'enfance | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux <p>La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, prévoit la mise en place dans chaque Département d'un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Cet observatoire n'a toutefois pas encore été déployé sur le Département du Rhône.</p> <p>La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant en complète les missions, et le décret du 29 septembre 2016 en précise la composition.</p> <p>L'observatoire de la protection de l'enfance constitue un réel outil de pilotage partenarial de la politique protection de l'enfance à l'échelle du Département. Il doit permettre notamment de recueillir et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger, de suivre la mise en œuvre du schéma départemental, de formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance, de réaliser un bilan annuel des formations continues et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant à la protection de l'enfance.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place l'observatoire de la protection de l'enfance conformément au cadre légal et réglementaire- Définir les modalités d'organisation et les instances. |
| Partenaires associés | Représentants de l'État dans le département (Préfet, Éducation Nationale, PJJ, police et gendarmerie) Agence Régionale de santé Justice Caisse d'allocations familiales MDMPH Ordre des avocats Représentants d'associations habilitées UDAF Représentants d'usagers de la protection de l'enfance et/ ou associations de défense des droits de l'enfant Ordre des médecins Représentant d'organismes de formation et d'universités Personnes qualifiées |

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>2017 : définition des objectifs et de l'organisation de l'observatoire départemental</p> <p>2018 : mise en place des instances de l'observatoire de la protection de l'enfance et lancement des premiers travaux</p> <p>2019 – 2021 : Evaluation des travaux conduits les années précédentes et fixation des objectifs annuels</p> |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <p>Installation effective des nouveaux membres</p> <p>Régularité des réunions de l'observatoire</p> <p>Existence d'une feuille de route annuelle et évaluation des objectifs atteints</p> |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

**Renforcer la place et la présence des enfants, des jeunes et de leurs familles
dans les dispositifs de protection de l'enfance**

Fiche n°09

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Affirmer la place du Département comme chef de file de la protection de l'enfance | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux La participation des habitants est au cœur du Schéma des Solidarités. Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le Département du Rhône souhaite : <ul style="list-style-type: none">• Garantir une représentativité effective des mineurs bénéficiaires et de leurs familles dans le respect du cadre légal et réglementaire.• Évaluer ses actions auprès des (ex) bénéficiaires pour améliorer son action | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Mener une réflexion partenariale sur la représentativité des mineurs et de leurs familles dans les dispositifs de protection de l'enfance, émettre des préconisations et les mettre en œuvre,- En lien avec l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance, mener des études sur l'impact des mesures ASE sur les trajectoires individuelles des bénéficiaires |
| Partenaires associés | Représentants d'usagers et/ou personnes qualifiées Établissements et services habilités Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | Mise en œuvre à partir de 2018, après l'installation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs de réalisation | Réalisation d'études d'impact des actions de protection de l'enfance sur les usagers Nombre d'usagers associés à l'évaluation et l'évolution des dispositifs de protection de l'enfance |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Garantir l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE)

Fiche n°10

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Garantir la cohérence et la continuité du parcours des enfants et des jeunes | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux <p>Le Projet Pour l'Enfant (PPE), introduit par la loi du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance, a été mis en place partiellement par le Département du Rhône. Le bilan réalisé tant à l'échelle départementale que par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance au niveau national démontre une nécessité de faire évoluer l'outil et d'adapter l'organisation institutionnelle pour garantir sa mise en œuvre effective.</p> <p>La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'Enfant donne de nouvelles perspectives concernant la mise en œuvre du PPE. Le décret du 28 septembre 2016 vient préciser le contenu et les modalités d'élaboration du projet pour l'enfant. Ce dernier accompagne l'enfant tout au long de son parcours au titre de l'ASE et vise à assurer la stabilité de ce parcours ainsi que la continuité et la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement.</p> <p>L'enjeu est également d'articuler les autres outils de prise en charge existants (DIPEC, contrat d'accueil, projet individualisé...) avec le PPE, en y intégrant également de façon cohérente les spécificités de certains mineurs (projets de vie des enfants pupilles, enfants porteurs de handicap, projet d'accès à l'autonomie des futurs jeunes majeurs...).</p> | |
| Descriptif de l'action | Mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires relatives aux Projet pour l'Enfant en lien avec les partenaires et les professionnels du Département du Rhône |
| Partenaires associés | Justice Associations gestionnaires d'établissements et services de protection de l'enfance sur le Département Représentants d'usagers |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | En 2017 : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un groupe de travail afin de répondre aux exigences du décret et aux préconisations de l'étude de l'ONPE pour la mise en œuvre du PPE. |

| | |
|--|---|
| | <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser le PPE et ses modalités d'élaboration et de suivi, - Faire évoluer et harmoniser les outils utilisés par les établissements du secteur associatif habilité pour une meilleure articulation avec le PPE (commission représentative) - Pour tout enfant ou jeune bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire (hors aides financières), élaborer un PPE à son entrée dans le dispositif, et l'actualiser régulièrement |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Réalisation effective du PPE</p> <p>Nombre d'enfants et de jeunes entrant dans le dispositif disposant d'un PPE</p> <p>Régularité de l'actualisation des PPE</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Améliorer la qualité des évaluations initiales et régulières
Fiche n°11

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Garantir la cohérence et la continuité du parcours des enfants et des jeunes | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux La loi du 14 mars 2016 replace l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif de l'aide sociale à l'enfance. À ce titre, le Département souhaite ajuster les outils d'évaluation existants et améliorer la qualité des évaluations initiales et régulières, afin de conforter la prise de décision et de garantir la continuité du parcours des enfants et des jeunes. | |
| Descriptif de l'action | Harmoniser et améliorer les pratiques professionnelles en matière d'évaluation initiale et tout au long du parcours de l'enfant, par la mise en place d'un référentiel commun et d'une formation de l'ensemble des professionnels concernés à ce référentiel et à la qualité des écrits. |
| Partenaires associés | Justice CREAI PJJ Associations habilitées |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017 : Organiser un groupe de travail afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Définir le référentiel départemental à retenir, - S'approprier et ajuster le référentiel retenu et la démarche de formation interne. - Adapter les outils existants à la nouvelle démarche évaluative. Informers les partenaires du projet afin de leur proposer de s'intégrer à cette démarche. 2018 : Former les cadres et les professionnels de terrain dans le cadre de formations pluridisciplinaires et/ou interinstitutionnelles ouvertes aux partenaires intéressés par la démarche. 2019 : Mise en œuvre de la nouvelle démarche d'évaluation. |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Indicateurs de réalisation | Formation de l'ensemble des agents (nombre de sessions, participants...) Évolution de la qualité des écrits professionnels |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Mettre en adéquation le statut de l'enfant avec l'évolution de sa situation

Fiche n°12

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Garantir la cohérence et la continuité du parcours des enfants et des jeunes | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, Mission Adoption | |
| Enjeux <p>Les effets du délaissement parental sur l'enfant sont graves et souvent délétères. Ils nécessitent une attention particulière de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance.</p> <p>Par ailleurs, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant place l'enfant au cœur des préoccupations, et introduit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création d'une commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle pour évaluer les risques de délaissement et l'inadaptation du statut juridique de l'enfant confié,- La procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental (DJDP). <p>Dans ce contexte et dans l'intérêt primordial de l'enfant, le Département souhaite mettre en adéquation le statut de l'enfant confié avec l'évolution de sa situation, et ainsi garantir la cohérence et la continuité de son projet de vie.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Construire un outil d'analyse permettant de repérer précocement les situations de délaissement parental,- Mettre en place des formations ou séances de sensibilisation, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles, sur le changement de statut et la question du délaissement parental,- Faire évoluer l'instance de veille et d'analyse existante au sein du Département du Rhône en une commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle, associant les partenaires, conformément à la loi du 14 mars 2016. |
| Partenaires associés | Justice Professionnels de santé Association de personnes adoptées Représentants d'accueillants (collectifs et individuels) |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | Mise en œuvre progressive dès 2017 |

| | |
|--|--|
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Élaboration de l'outil d'analyse sur le délaissement parental</p> <p>Évolution de l'instance de veille en commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle</p> <p>Nombre de situations analysées au sein de cette instance, et évolution annuelle</p> <p>Évolution du nombre de DJDP et autres mesures (tutelles, délégation/retrait d'autorité parentale...)</p> <p>Nombre de formations, rencontres ou séances de sensibilisation sur le statut de l'enfant et le délaissement parental, et nombre de participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en interne du Département - avec les partenaires |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Assurer un suivi global de la santé des enfants confiés

Fiche n°13

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Améliorer la santé des enfants confiés | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Protection Maternelle et Infantile et service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux <p>Différents diagnostics nationaux et locaux sur la santé des enfants confiés ont récemment fait émerger la prégnance de cette problématique, insuffisamment prise en compte et coordonnée, quels que soient le mode de placement (famille d'accueil, établissements...) et la dimension sanitaire (santé physique, psychique, handicap...). De par ses compétences au titre à la fois de l'Aide sociale à l'enfance, de la Protection maternelle et infantile, du handicap et de la santé, le Département apparaît comme un acteur central et légitime afin de coordonner les différents acteurs concernés autour du projet pour l'enfant.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Réaliser un état des lieux partagé sur la santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance,- Proposer un bilan de santé global (pluridisciplinaire et interinstitutionnel) pour permettre une orientation initiale adaptée aux besoins et aux situations familiales des enfants confiés,- Positionner le médecin de PMI comme référent du parcours de santé de l'enfant confié, garant de la cohérence du volet santé du PPE- Former et sensibiliser les professionnels aux problématiques liées à la santé des enfants confiés. |
| Partenaires associés | Agence Régionale de Santé CAMSP, ITEP, IME... Pédopsychiatrie et psychiatrie adulte Ordre des médecins, Médecins généralistes et pédiatres CPAM Associations habilitées au titre de la protection de l'enfance |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017 : <ul style="list-style-type: none">- Réaliser un état des lieux partagé des dispositifs existants concernant la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance- Réaliser un état des lieux partagé de la santé des enfants confiés- Positionner le médecin de PMI comme référent du parcours de santé de l'enfant confié, acteur incontournable participant aux bilans et synthèses pluridisciplinaires organisées au |

| | |
|--|--|
| | <p>minimum une fois par an par le chef de service enfance.</p> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le volet santé dans le PPE - Proposer un bilan de santé global (pluridisciplinaire et interinstitutionnel) pour permettre une orientation initiale adaptée aux besoins et aux situations familiales des enfants confiés <p>2017-2019 : Former et sensibiliser les professionnels aux problématiques liées à la santé des enfants confiés.</p> |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Réalisation du diagnostic sur la santé des enfants confiés et de l'état des lieux sur les dispositifs existants</p> <p>Nombre d'enfants vus en bilan de santé global à l'entrée dans l'ASE / nombre d'enfants confiés à l'ASE</p> <p>Nombre de formations ou de journées de sensibilisation sur les problématiques de santé chez les enfants confiés, et nombre de participants (interne / externe)</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Préparer la majorité et accompagner l'entrée dans l'âge adulte

Fiche n°14

Thématique domaine : Enfance Famille

Axe opérationnel : Préparer la majorité et accompagner vers le droit commun

Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance

Enjeux

Dans la continuité du parcours des mineurs bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, le Département souhaite améliorer la préparation et l'accompagnement à la majorité. En effet, l'approche de la majorité des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance constitue une période de fragilité, nécessitant un soutien renforcé vers l'autonomie afin d'éviter les ruptures et de faciliter l'intégration dans les dispositifs de droit commun.

Cette action s'inscrit pleinement dans la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, qui renforce les missions du Département et de ses partenaires dans l'accompagnement à l'autonomie (entretien systématique, projet d'accès à l'autonomie intégré au PPE, protocole partenarial).

Descriptif de l'action

- Formaliser l'entretien de préparation à l'autonomie et le projet d'accès à l'autonomie (en lien avec le PPE) prévus par la loi
- Développer et formaliser un partenariat permettant un meilleur accompagnement des jeunes vers les dispositifs de droit commun dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie (logement, emploi, formation, santé..) ou plus spécifiquement, en lien avec la MDMPH, pour les jeunes en situation de handicap en attente d'une orientation professionnelle ou un établissement spécialisé adapté

Partenaires associés

Établissements et services habilités ou conventionnés (ASE, PH)
MDMPH
Justice
Éducation Nationale
Région Rhône Alpes Auvergne
Agence Régionale de Santé
Missions locales
Associations d'insertion
Représentants d'utilisateurs

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>2017 – 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'équipe départementale mobile ASE spécialisée dans le public des jeunes majeurs <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du protocole partenarial visant à l'amélioration de l'accompagnement vers l'autonomie et de la réponse aux besoins des jeunes majeurs. - Sensibilisation des professionnels aux moyens d'accès à l'autonomie afin de les aider dans la prise en charge des mineurs accédant à la majorité, - Mise en œuvre progressive de l'entretien de préparation à l'autonomie pour l'ensemble des mineurs confiés âgés de 17 ans. <p>À partir de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation des professionnels en charge du suivi des majeurs. - Recueil annuel des témoignages de l'expérience d'anciens mineurs confiés à l'ASE sur cette période particulière de transition entre la protection de l'enfance et le droit commun, afin d'évaluer le dispositif et de le faire évoluer. |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <p>Formalisation du partenariat dans le cadre d'un protocole.</p> <p>Mise en place de l'entretien systématique aux 17 ans du jeune.</p> <p>Réalisation d'études auprès de jeunes confiés à l'ASE sur la période de transition entre la minorité et la majorité</p> |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Redéployer l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins

Fiche n°15

Thématique domaine : Enfance Famille

Axe opérationnel : Mettre en adéquation l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins du territoire Rhodanien, en privilégiant le développement d'une offre innovante

Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance

Enjeux

L'évolution du périmètre départemental en janvier 2015 suite à la création de la Métropole de Lyon est l'occasion d'adapter au mieux l'offre d'accueil et d'accompagnement existante et de la développer ou de la réduire là où cela s'avère nécessaire. Aux côtés du secteur associatif habilité, le Département réaffirme à cette occasion sa volonté de conforter, soutenir et adapter à l'évolution des besoins le placement familial départemental, qui occupe une place centrale dans le dispositif d'accueil des enfants confiés.

Cette mise en adéquation revêt des enjeux multiples :

- de réponse aux besoins diversifiés du territoire, notamment en développant des dispositifs innovants adaptés aux besoins évolutifs des familles, enfants et jeunes,
- de complémentarité et de passerelles entre les dispositifs de placement familial et en établissement, et entre les mesures à domicile et les mesures de placement,
- d'autonomisation par rapport aux autres collectivités et d'adaptation au nouveau périmètre départemental, qui comporte une offre en internat excédentaire par rapport à ses propres besoins et dans le même temps de nombreux besoins dépourvus d'offre adaptée sur son territoire,
- de maîtrise des coûts dans un contexte budgétaire contraint.

Descriptif de l'action

- Procéder, en concertation avec le secteur associatif habilité et la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Justice, au redéploiement de l'offre d'accueil existante, pour répondre aux besoins émergents non satisfaits. À cette fin, le Département entend particulièrement soutenir les projets innovants de mise en place de :
 - o places d'urgence,
 - o places adaptées aux mineurs non accompagnés,
 - o modalités d'accueil et d'accompagnement dédiées aux tout-petits et à leurs parents,
 - o offre adaptée en direction des enfants avec difficultés multiples et notamment places d'accueil thérapeutique (lien avec la fiche action « Développer des réponses interinstitutionnelles innovantes pour adapter la prise en charge au profil des enfants confiés »).

| | |
|--|---|
| <p>Partenaires associés</p> | <p>Associations gestionnaires d'établissements et services de protection de l'enfance sur le Département PJJ Justice</p> |
| <p>Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>Adaptation permanente en fonction de l'évolution des besoins</p> |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Réduction des délais d'orientation / durée d'accueil d'urgence Evolution du nombre de mesures non mises en œuvre (listes d'attente, absence d'orientation adaptée...)</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Renforcer l'accompagnement des familles à domicile

Fiche n°16

| | |
|---|---|
| Thématique transversale ou domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Mettre en adéquation l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins du territoire Rhodanien, en privilégiant le développement d'une offre innovante | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux <p>La loi du 14 mars 2016 renforce le soutien au développement de la fonction parentale, et la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leur fonction parentale et de leurs responsabilités éducatives.</p> <p>Le Département souhaite développer une offre plus diversifiée d'accompagnement des familles à domicile, adaptée aux besoins des bénéficiaires et située sur le ressort du Département du Rhône.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la coordination des mesures d'accompagnement à domicile en cas de pluralité de mesures au sein d'une même fratrie,- Améliorer la coordination des acteurs qui interviennent à domicile,- Développer la contractualisation des mesures administratives afin de définir les objectifs avec la famille, donner une feuille de route aux professionnels et mieux évaluer les résultats de la mesure pour réajuster les besoins,- Diversifier et faire évoluer le contenu des différentes mesures d'aide à domicile, qu'elles soient mises en œuvre en interne, externalisées ou à développer (cahier des charges, moyens alloués...).- Développer de nouveaux outils d'accompagnement des familles pour répondre à la diversité des besoins (actions collectives, lieux d'accueil de jour...) |
| Partenaires associés | Associations habilitées Associations gérant des services d'accompagnement à domicile sur le Département du Rhône Justice PJJ CAF |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017 - 2018 : <ul style="list-style-type: none">- Élaborer des cahiers des charges au regard des besoins non satisfaits 2018 – 2019 : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre le décret du 22/09/2016 relatif au protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>en direction de l'enfant et de sa famille</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre la diversification et le redéploiement de l'offre en interne et avec les partenaires retenus |
| Indicateurs de réalisation | <p>Mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'aide à domicile, et nombre de familles en bénéficiant</p> <p>Évaluation de la qualité des interventions au regard du parcours de l'enfant, en lien avec l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)</p> |
| Territoires visés | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Développer des réponses interinstitutionnelles innovantes pour adapter la prise en charge au profil des enfants confiés

Fiche n°17

Thématique domaine : Enfance Famille

Axe opérationnel : Mettre en adéquation l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins du territoire Rhodanien, en privilégiant le développement d'une offre innovante

Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance

Enjeux

La Direction Générale de la Cohésion Sociale, au sein du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, a mené une étude en février 2016 sur les jeunes en situation dite « d'incapacité ». En effet, le profil des enfants et jeunes confiés s'est peu à peu complexifié. Sur le Département du Rhône, sur environ 600 enfants confiés, une cinquantaine de situations correspondait aux critères de cette étude, soit environ 10% des mineurs.

Aussi, dans le cadre de la mise en adéquation de l'offre aux besoins du territoire, le développement de réponses adaptées et innovantes pour ces enfants et ces jeunes constitue un enjeu prioritaire. Dans la mesure où les difficultés rencontrées sont souvent multiples (soins, scolarité, éducatif, social...), cette prise en charge ne peut pas se réaliser à l'échelle d'une seule institution, et les réponses apportées doivent nécessairement être interinstitutionnelles et innovantes (cofinancements, mutualisation de moyens, équipes mobiles...).

Descriptif de l'action

- Poursuivre l'action menée dans le cadre des prises en charge partagées afin de répondre aux besoins spécifiques des mineurs en situation de vulnérabilité, notamment par de l'innovation.
- Mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel permettant le décloisonnement des institutions et la mutualisation de moyens matériels et humains au service des bénéficiaires les plus vulnérables.

Partenaires associés

Agence Régionale de Santé
Professionnels du soin et de la psychiatrie
Justice
Éducation nationale
Associations habilitées

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

2017 : Mise en place du groupe de travail interinstitutionnel
2018 : Formalisation de la politique partenariale sur le Département du Rhône
2019 : Mise en œuvre d'actions concrètes

| | |
|-----------------------------------|---|
| Indicateurs de réalisation | Nombre d'actions et de projets mis en œuvre. Nombre de mineurs ayant bénéficié de dispositifs inter-institutionnels innovants et évolution |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Développer une offre pour les visites médiatisées complexes nécessitant une extériorisation

Fiche n°18

| | |
|--|--|
| Thématique domaine : Enfance Famille | |
| Axe opérationnel : Mettre en adéquation l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins du territoire Rhodanien, en privilégiant le développement d'une offre innovante | |
| Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance | |
| Enjeux <p>Actuellement, les visites médiatisées sont quasi-exclusivement assurées par les professionnels du Département.</p> <p>Le Département souhaite diversifier l'offre en s'appuyant également sur le maillage associatif, afin d'externaliser les visites médiatisées pour les situations complexes nécessitant l'intervention d'un tiers.</p> <p>Les enjeux sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- À destination des familles, permettre un meilleur accès aux visites médiatisées (par une plus large couverture du Département),- Faciliter la prise en charge des situations complexes par une mise à distance dans des espaces neutres, par des équipes pluridisciplinaires,- Professionnaliser l'observation et améliorer la restitution écrite à destination du service de l'ASE et des magistrats pour les situations les plus complexes. | |
| Descriptif de l'action | Analyser finement le besoin et les pratiques des visites médiatisées sur le Département du Rhône, et les dispositifs existants dans d'autres départements. Créer des services d'accompagnement de visites médiatisées par redéploiement de places d'internat. Préciser les critères de recours à un service extérieur. |
| Partenaires associés | Justice Associations gérant des établissements et services de protection de l'enfance dans le Rhône Représentants d'utilisateurs |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2017 - 2018 : Étudier les besoins du Département et définir un cahier des charges précisant les modalités d'organisation et les attentes du Département du Rhône. 2018 – 2019 : Mise en œuvre. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs de réalisation | Mise en œuvre de services d'accompagnement de visites médiatisées complémentaires aux visites réalisées par les professionnels du Département Nombre de mineurs Rhodaniens en bénéficiant |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

**Faire évoluer les relations partenariales avec les établissements
et services habilités ASE dans une logique de contractualisation
et de meilleure maîtrise des coûts**

Fiche n°19

Thématique domaine : Enfance Famille

Axe opérationnel : Consolider les relations partenariales avec les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance

Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, service Aide Sociale à l'Enfance

Enjeux

Dans le cadre de la mise en adéquation de l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins du territoire Rhodanien, et dans un contexte de raréfaction des moyens, le Département souhaite faire évoluer les relations partenariales dans une logique de contractualisation et de meilleure maîtrise des coûts.

Les enjeux sont multiples :

- Dialogue de gestion constructif avec les associations, basé sur la confiance réciproque,
- Rationalisation des budgets des structures, en lien avec l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins,
- Développement d'une culture commune avec le Département et les structures associatives (modalités de gestions, économies d'échelle, problématiques partagées...).

Descriptif de l'action

- Inscrire le renforcement du partenariat dans le cadre d'une contractualisation des relations partenariales avec notamment la signature, progressive, de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), associant le cas échéant la PJJ,
- Accompagner les partenaires associatifs dans une dynamique de meilleure maîtrise des coûts en développant une culture commune entre les établissements et avec le Département : diffusion de référentiels et de bonnes pratiques, séances de sensibilisation ou formations collectives dans le domaine,
- Impulser une démarche de mutualisation des moyens entre partenaires.

Partenaires associés

Associations gérant les établissements et services de protection de l'enfance sur le Département
PJJ
Prestataires externes

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>Signature d'un premier CPOM en 2018</p> <p>Mise en œuvre progressive sur la période du Schéma des Solidarités</p> <p>Organisation de temps d'échanges et de sensibilisation avec les associations</p> |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <p>Signature effective d'un premier CPOM en 2018</p> <p>Nombre d'associations sous CPOM avec le Département à la fin du Schéma des Solidarités</p> |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Offrir un accompagnement de qualité aux candidats à l'adoption et aux familles adoptives tout au long de leurs parcours

Fiche n°20

Thématique domaine : Enfance Famille

Axe opérationnel : Accompagner étroitement les familles tout au long du parcours

Porteur de l'action : Direction Enfance Famille, Mission Adoption

Enjeux

Le contexte de l'adoption nationale et internationale a fortement évolué au cours des dix dernières années. Le nombre d'enfants adoptables nés à l'étranger a diminué, alors que celui des postulants est constant.

L'agrément en vue d'adoption est valable 5 ans, mais pour certains, ce temps est insuffisant pour permettre la réalisation du projet. D'autres devront renoncer à ce projet de vie familiale par la voie adoptive.

Le profil des enfants proposés à l'adoption a lui aussi changé (pathologies, âge...).

Ces constats nécessitent :

- d'apporter une attention particulière à l'accompagnement des candidats dans l'élaboration de leur projet, puis dans sa réalisation notamment dans la préparation à l'apparement,
- d'accompagner l'enfant pupille dans son changement de statut et d'évaluer sa capacité à s'ancrer dans une nouvelle famille,
- d'assurer un suivi post adoptif adapté non seulement aux exigences légales mais également à la configuration familiale,

Le Département du Rhône est particulièrement sensible à la qualité de cet accompagnement à la parentalité adoptive et à la construction de liens parents-enfants.

Descriptif de l'action

- Réduire les délais d'instruction des agréments en vue d'adoption afin de respecter le cadre légal, tout en veillant à respecter le rythme du cheminement des candidats,
- Développer l'accompagnement des candidats lors de la phase d'évaluation de leur demande d'agrément, et lors de l'élaboration et de la réalisation de leur projet,
- Afin de réduire les facteurs de risque d'échec, et dans une dynamique de prévention, en lien avec la PMI, étoffer et adapter l'accompagnement étroit de la famille dans l'établissement des liens, dès l'arrivée de l'enfant adopté dans le foyer

| | |
|--|---|
| <p>Partenaires associés</p> | <p>Conseil de famille Tuteur (État) Commission d'agrément adoption Partenaires co-animateurs de la réunion d'information obligatoire</p> |
| <p>Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>Renforcement des actions en cours visant à intensifier l'accompagnement des candidats et des parents adoptants</p> |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Évolution des délais d'instruction des agréments en vue d'adoption</p> <p>Régularité de l'actualisation psycho-sociale des postulants à l'adoption d'enfants pupilles</p> <p>Mise en place et coordination des suivis post adoptifs en lien avec la PMI, notamment pour les enfants nés à l'étranger</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Expérimenter des solutions innovantes destinées au public en grande précarité,
et pour lequel aucune insertion professionnelle n'est envisageable

Fiche n°21

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Insertion | |
| Axe opérationnel : Favoriser une meilleure continuité des parcours d'insertion des bénéficiaires dans un cadre partenarial renforcé | |
| Porteurs de l'action : Direction insertion et développement social, Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux Certaines personnes ne seront jamais capables d'accéder à une activité professionnelle, au sens classique de terme. Pour autant, l'inactivité leur étant souvent préjudiciable, il est nécessaire de pouvoir leur proposer une activité adaptée. | |
| Descriptif de l'action | Développer des structures/actions (type usine sociale) permettant de proposer des activités adaptées à des publics en grande précarité, orientés par les instances d'insertion (IO ITT, IM, instances décisionnelles fiche 21). |
| Partenaires associés | Associations Centres sociaux Psychiatrie (centres de jours, centres médico-psychologique, conseils locaux de santé mentale) Direccte |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | - 2017 : Définition précise des besoins des publics - 2017 : Recherche de financements partenariaux - 2018 : Appel à projet - Fin 2018 : mise en place des 1ères structures et orientation des publics |
| Indicateurs de réalisation | Nombre de projets proposés Nombre de création de structures spécifiques Nombre de personnes inscrites dans ces dispositifs |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Élaborer un guide pratique pour les professionnels afin de leur donner des clés pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA retrouvant un emploi

Fiche n°22

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Insertion | |
| Axe opérationnel : Mettre en place des outils favorisant à l'accès aux droits | |
| Porteur de l'action : Direction insertion et développement social | |
| Enjeux : Faciliter l'accès aux droits et éviter les échecs de parcours | |
| Descriptif de l'action | Création d'outils à destination des professionnels et des usagers, type plaquette, recensant les démarches et droits pour les personnes retrouvant un emploi après un parcours d'insertion. |
| Partenaires associés | Pôle emploi CAF/MSA Assurance maladie Direction générale des finances publiques RSI/Urssaf MRIE ... |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2017 : Recherche et consolidation des informations- 2017 : Réalisation d'une maquette par la communication- 2017 : Impression et distribution aux MDR et associations d'insertion |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de partenaires associés- Impression et distribution de l'outil |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Aider au développement de lieux d'accueil multidimensionnel pour les habitants

Fiche n°23

| | |
|---|--|
| Thématique domaine : Insertion | |
| Axe opérationnel : Mettre en place des outils favorisant à l'accès aux droits | |
| Porteur de l'action : Direction insertion et développement social, Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux : Faciliter l'accès aux droits et la réussite de parcours | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Donner accès à un ensemble d'informations, le plus large possible, liées au logement et à l'insertion, en un lieu unique regroupant plusieurs associations- Soutenir, dans le cadre des conférences territoriales de solidarités, l'ouverture de ces lieux d'accueil et d'information pluriels pour les habitants. <p>Ces lieux seraient investis par les associations qui pourraient assurer une présence tournante.</p> |
| Partenaires associés | Partenaires des conférences territoriales de solidarités. |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2017 : Mise en œuvre des conférences territoriales- 2017 : Identification des besoins et des ressources- 2018 : Définition d'un projet propre au territoire avec recherche des financements (subventions ou en nature) et désignation du porteur associatif.- 2019 : Ouverture du lieu |
| Indicateurs de réalisation | Nombre de créations de lieux d'accueil |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Améliorer la coordination entre les différents partenaires

Fiche n°24

| | |
|---|--|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Création d'une filière PH multi partenaires / Création d'une plateforme numérique multi-partenariale | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées - personnes handicapées / Direction des usages numériques | |
| Enjeux Face à la multiplicité des partenaires intervenant dans le champ personnes âgées-personnes handicapées, des outils, portés par le Département, peuvent être construits afin d'améliorer la connaissance et la coordination entre les professionnels. | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- <u>Créer une filière PH multi partenaires sur le modèle des filières gérontologiques PA.</u> Ces dernières permettraient, par le regroupement de l'ensemble des professionnels, de proposer une prise en charge suivie et de qualité aux situations complexes, et éviteraient les ruptures de parcours.- <u>Élaborer une plateforme numérique,</u> reprenant l'offre de services disponibles dans le domaine PA/PH (établissements PA/PH, SAAD, professionnels de santé...). Elle améliorerait la lisibilité de l'action des différents acteurs et permettrait aux professionnels comme aux usagers de connaître rapidement les bons interlocuteurs. Le contenu serait alimenté et fiabilisé par les différents partenaires, le Département en assurant uniquement la gestion informatique. |
| Partenaires associés | Établissements PA/PH, SAAD, Centres hospitaliers... |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | 2018 : <ul style="list-style-type: none">- Appel aux différents partenaires volontaires pour participer à cette filière PH- Recensement des partenaires intéressés,- Mise en place de premières réunions de travail avec examen des premières situations- Recensement par le Département de l'offre de services disponibles sur le territoire- Création du site internet permettant d'héberger la future plateforme 2019 : <ul style="list-style-type: none">- Alimentation par les partenaires des informations relatives à leur activité (missions, organigramme, annuaire)- Compilation et mise en ligne de la plateforme courant d'année 2019 |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de dossiers suivis dans le cadre de la filière PH- Nombre de partenaires associés à cette filière |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Assurer le pilotage de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Fiche n°25

| | |
|---|--|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Renforcer le Département dans son rôle de chef de file de la politique autonomie | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées - personnes handicapées / Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus est un des enjeux du maintien à domicile. La bonne coordination des acteurs engagés dans le financement et la mise en place de cette politique est essentielle. Cette coordination est rendue possible dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Présentation du dispositif et diffusion d'informations aux partenaires extérieurs engagés dans la prévention de la perte d'autonomie- Réunions techniques du bureau élargi en amont- Séances plénières au moins deux fois par an |
| Partenaires associés | 1/ MEMBRES DE DROIT DE LA CFPPA : <ul style="list-style-type: none">- ARS, vice-présidente- Caisses d'assurance retraite (CARSAT, MSA, RSI)- CPAM- Fédération nationale de la Mutualité Française- AGIRC-ARCCO (retraites complémentaires)- ANAH (agence nationale de l'habitat)- Communautés de communes (EPCI) 2/ MEMBRES ADDITIONNELS sur proposition et accord des membres de droit : Partenaires locaux (personne physique ou morale) concernés par les politiques de prévention de la perte d'autonomie |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2016 : prises de contact, installation de la conférence, séances plénières et réunions techniques, plan d'actions 2016 de valorisation de l'existant ;- 2017 : diagnostic sociodémographique du Rhône et recensement des actions de prévention existantes (cabinet extérieur) ;- 2017 : lancement du plan d'actions 2017 (janvier) : actions portées par les membres de droit, actions portées par les partenaires locaux identifiés, actions mises en œuvre par les résidences autonomie, actions mises en œuvre par les SPASAD ;- 2017 : élaboration du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie 2017-2021 |

| | |
|--|---|
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du plan d'actions 2017 ; - Élaboration du programme pluriannuel 2017-2021 ; - Signatures de conventions de partenariat et versements des financements ; - Nombre d'actions collectives de prévention mises en œuvre sur les territoires ; - Augmentation du nombre de PA équipées en aides techniques ; - Amélioration de la coordination des partenaires, notamment sur le volet aide aux aidants |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> <p>Territoires prioritaires : à définir, d'après les retours du cabinet d'études</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Renforcer le soutien aux politiques de prévention de la perte d'autonomie

Fiche n°26

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Renforcer le Département dans son rôle de chef de file de la politique autonomie | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées - personnes handicapées / Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux Face au vieillissement de la population, la mise en place et le soutien aux politiques de prévention de la perte d'autonomie est un enjeu majeur pour le Département afin de soutenir le choix de vie à domicile et de retarder l'entrée en établissement. | |
| Descriptif de l'action | Deux leviers d'action : <ul style="list-style-type: none">- <u>Apports de financements dédiés via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie</u> : soutien aux partenaires dans le cadre de projets d'envergure visant la prévention de la perte d'autonomie (équipements et aides techniques individuelles, promotion de la santé, prévention des chutes, sensibilisation aux maladies neurodégénératives, nutrition, etc. lors d'ateliers collectifs, dans des résidences autonomie et dans les SPASAD)- <u>Création d'une grille de repérage des aidants</u> destinée aux professionnels permettant d'identifier et d'accompagner les proches aidants en difficulté. |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none">- Les membres de droit et les membres associés de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie- Les associations et acteurs locaux proposant des actions de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants- Les professionnels intervenants auprès des personnes âgées |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2nd semestre 2017 : élaboration du programme pluriannuel de la conférence des financeurs pour les années 2017 à 2021 avec définition des axes prioritaires et identification des actions à promouvoir ;- chaque année : attribution de financements aux partenaires identifiés par la conférence des financeurs au regard des actions qu'ils mènent ; |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- élaboration du programme pluriannuel de la conférence des financeurs- signatures de conventions de partenariat- versement des financements |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Promouvoir une démarche qualité dans la prise en charge de la personne âgée ou en situation de handicap

Fiche n°27

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Renforcer le Département dans son rôle de chef de file de la politique autonomie | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées - personnes handicapées / Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux La démarche qualité est un des axes essentiel de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Même si les établissements et services se sont emparés de la question, le Département doit maintenir une attention particulière sur ce sujet, dans le cadre du partenariat qui le lie à ces structures. | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Informer les structures et diffuser les recommandations de bonnes pratiques professionnelles formulées par l'ANESM et les autres documents types élaborés par l'agence- Intégrer aux CPOM et accords partenariaux des objectifs qualité relatifs à la formation du personnel (formations qualifiantes, analyse de la pratique...)- Négocier avec la CNSA une convention de modernisation et de professionnalisation des SAAD permettant l'organisation de sessions de formation et de groupes de parole pour les professionnels du domicile- Définir le référentiel qualité MDPH dans le cadre de la convention CNSA |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none">- Établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département- ARS |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2017 : négociation des CPOM avec les SAAD tarifés et les SAAD non tarifés volontaires- 2017 : négociation et signature d'une convention avec la CNSA- 2017 – 2021 : négociation des CPOM avec les EHPAD- 2017 : négociation de nouveaux accords partenariaux avec les grandes associations gestionnaires d'établissements PH- 2017 : élaboration du référentiel |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- nombre de CPOM signés- convention CNSA signée- validation du référentiel qualité MDPH en COMEX |

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Territoires visés | Tous les territoires |
|--------------------------|----------------------|

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

**Simplifier les procédures administratives d'accès aux prestations,
aux structures médicosociales et aux partenaires**

Fiche n°28

| | |
|--|---|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Création d'un dossier unique de demande d'accès aux structures PH / Simplification des procédures administratives | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) | |
| Enjeux La multiplicité des aides, structures et partenaires complexifie lourdement le parcours de l'utilisateur qui peine à constituer les dossiers nécessaires à sa bonne prise en charge. Face à ce constat, le Département souhaite s'engager dans la simplification des démarches administratives. | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- <u>Créer un dossier unique de demande d'accès aux structures PH.</u> Sur le modèle du dossier unique d'accès aux structures PA, cet outil permettrait aux familles de compléter un seul dossier de demande de prise en charge en établissement PH, qui serait ensuite relayé entre les structures proposant un accueil adapté, en fonction des places disponibles.- <u>Simplifier les procédures administratives :</u> Afin d'éviter la constitution de dossiers toujours plus complexes, aux pièces justificatives nombreuses, il est proposé de procéder à un travail de réécriture des formulaires de demandes. |
| Partenaires associés | Établissements PH |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2017 : Ateliers avec un échantillon d'établissements PH afin de :<ul style="list-style-type: none">- lister les éléments nécessaires et informations utiles devant figurer dans le formulaire unique de demande- définir les circuits de transmission du dossier complété entre les structuresMise en circulation du formulaire unique envisagée au 1^{er} janvier 2018- 2017 : Travail de réécriture des formulaires de demande par le Département. Mise à disposition progressive des nouveaux formulaires. |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de formulaires de demandes revus |

Territoires visés

Tous les territoires

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Réduire les délais d'instruction des demandes personne âgées / personnes en situation de handicap

Fiche n°29

Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap

Axes opérationnels : Développement d'outils informatiques performants / Mise en place de procédures simplifiées / Présence d'un accueil performant en MDR

Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées
Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH)

Enjeux

L'accompagnement des personnes âgées et handicapées demande une réactivité à laquelle la complexité des procédures administratives ne permet pas toujours de répondre. Le Département souhaite donc s'engager dans une large démarche de réduction des délais d'instruction des dossiers.

Descriptif de l'action

- Développer des outils informatiques performants et interconnectés : Le développement d'interfaces numériques permettant la saisie en ligne des demandes par les usagers, et agrémentant automatiquement les logiciels métiers du Département, représenterait un précieux gain de temps, de même que l'extension de la numérisation des dossiers au secteur personnes âgées.
- Mise en place de procédures simplifiées : l'instruction systématique des demandes par le Département pourrait être évitée concernant le renouvellement de prestations qui n'appellent pas d'évaluation spécifique, ou en cas de pathologie non évolutive.
- Présence d'un accueil performant et personnalisé en MDR : Un accueil de qualité en MDR permettrait de délivrer l'information la plus juste et la plus complète aux usagers, permettant d'éviter les demandes multiples et mal orientées ainsi que les pièces justificatives manquantes.

Partenaires associés

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

- 2017 : Mise en place de groupes de travail sur la saisie des demandes en ligne
- 2017 : Réflexion interne du Département sur les prestations pouvant faire l'objet de demandes simplifiées ne nécessitant pas d'évaluation spécifique
- 2017 : Mise en œuvre d'un conseiller d'information spécialisé dans les MDR, capable de délivrer une information précise et fiable sur

| | |
|-----------------------------------|--|
| | l'ensemble des dispositifs relevant de la solidarité. |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes reçues en MDR- État des lieux de la complétude des demandes- Analyse des délais d'instruction pour les prestations ayant fait l'objet d'une procédure simplifiée |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Faciliter l'ouverture du droit à la PCH aux personnes
en situation de handicap psychique
Fiche n°30

| | |
|---|---|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Simplifier le parcours des bénéficiaires et des familles | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées (MDMPH) | |
| Enjeux Les personnes en situation de handicap psychique ne sont que très rarement éligibles à la PCH, alors que les besoins d'accompagnement sont réels. Il s'agit donc de trouver le bon accompagnement de la personne, en lien avec un suivi sanitaire. | |
| Descriptif de l'action | <p>Définir une compensation de handicap adaptée au handicap psychique</p> <p>Définir de nouveaux critères d'éligibilité de la PCH adapté au handicap psychique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'ajout de nouveaux items à la grille existante - en faisant évoluer l'éligibilité pour le public des enfants |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - Établissements PH - CMPP - ARS |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <p>-<u>2017</u> : établir les besoins spécifiques des personnes relevant du handicap psychique</p> <p>-<u>1er semestre 2018</u> : état des lieux, bilan des situations lors du retour au domicile</p> <p>-<u>2e semestre 2018</u> : définir les compensations adéquates et formation des intervenants à domicile</p> <p>-<u>2019 et suivantes</u> : réflexion globale, au niveau national avec CNSA et ADF sur une évolution de fond des critères d'éligibilité PCH, permettant d'intégrer les spécificités du handicap psychique</p> |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Tableau récapitulatif de recensement, diagnostic- Élaboration d'un guide à destination des professionnels et des familles |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

S'engager dans la reconnaissance des évaluations réalisées
par les partenaires acteurs de la politique autonomie

Fiche n°31

| | |
|--|--|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Mise en place de conventions / charte d'engagements entre le Département et les partenaires reconnus du secteur | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées | |
| Enjeux <p>Différents partenaires sont amenés à se relayer auprès des usagers pour la bonne prise en charge de leur situation. La reconnaissance, sous conditions, des évaluations portées par les partenaires reconnus, permettrait un gain de temps dans la constitution des dossiers et éviterait au bénéficiaire des démarches redondantes.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des conventions et des chartes d'engagements avec les partenaires : Ces conventions et chartes auraient pour objectif de définir les modalités et barèmes d'évaluation, les prestations concernées, permettant par la suite la reconnaissance des évaluations réalisées. |
| Partenaires associés | Établissements PA/PH, médecins gériatres, SAAD |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2018 :<ul style="list-style-type: none">- Lister les partenaires susceptibles d'être concernés par la reconnaissance des évaluations- Élaborer le barème commun et les modalités d'évaluation- Signer la convention et la charte d'engagements avec les partenaires définis Mise en œuvre début 2019 |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de conventions / chartes d'engagements signés |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Répondre aux difficultés de prise en charge
des personnes handicapées vieillissantes

Fiche n°32

| | |
|--|--|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles | |
| Porteur de l'action : Direction autonomie personnes âgées, personnes handicapées | |
| Enjeux Face à l'allongement de l'espérance de vie, la problématique de la perte d'autonomie sur le secteur du handicap devient de plus en plus sensible, avec des structures pour personnes âgées actuellement peu adaptées à l'accueil des personnes handicapées et des structures pour personnes handicapées démunies face à l'avancée en âge des résidents. | |
| Descriptif de l'action | - Création d'unités spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes ou âgées via la mise en place de passerelles entre les structures PA et PH et le développement d'une culture commune |
| Partenaires associés | - Établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | - <u>1^{er} semestre 2017</u> : recensement des besoins et des projets sur le territoire - <u>Été 2017</u> : priorisation des dossiers et étude des modalités d'accompagnement (appel à projets ? valorisation des projets existants ?) - <u>Dernier trimestre 2017</u> : autorisation des nouvelles unités - <u>2018 et suivantes</u> : mise en service des unités |
| Indicateurs de réalisation | - Tableau de recensement des besoins et des projets, mis à jour régulièrement - Positionnement des élus sur les dossiers retenus et les modalités financières proposées - Arrêtés d'autorisation - Ouverture des unités |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Mettre en place un observatoire du handicap
Fiche n°33

Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap

Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles

Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées (MDMPH)

Enjeux

Permettre au Département du Rhône, grâce à une meilleure connaissance des besoins des habitants en situation de handicap, d'adapter de manière plus efficiente l'offre de service sur son territoire.

| | |
|--|---|
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire du handicap dans le but de mieux mettre en adéquation l'offre de services et les besoins des bénéficiaires |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - ARS - CNSA - Établissements et services PH - Éducation nationale - En interne : Direction des Usages Numériques et autres directions du pôle solidarités |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - 2017 recensement des besoins, définition des indicateurs, rencontres avec les partenaires, évaluation des moyens nécessaires (humains et techniques) - 2018 mise en place progressive de l'observatoire - Lien avec la démarche nationale «réponse accompagnée pour tous » et le système informatique (SI) suivi des orientations |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Indicateurs de réalisation | - Tableaux de bord et statistiques |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Création d'un relais des aidants itinérant
Fiche n°34

Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap

Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - pilotes MAIA Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie

Enjeux :

Soutenir les personnes âgées malades en perte d'autonomie et leurs proches aidants en leur proposant un espace d'écoute, d'information et d'orientation vers les ressources existantes sur le territoire.

Développer un dispositif de proximité en allant vers les aidants pour toucher le plus grand nombre de personnes y compris sur les secteurs ruraux où les malades et les aidants sont souvent plus isolés.

Permettre à l'aidant de prendre du recul, de se positionner en tant qu'acteur dans la mise en place de différentes mesures d'aides.

La création d'un relais des aidants s'inscrit dans un dispositif d'accompagnement et de répit qui a pour objectifs :

- d'informer, de soutenir et d'accompagner les aidants
- de favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle du malade et de son proche aidant,
- d'offrir aux aidants des réponses adaptées à leurs besoins.

Le soutien des aidants familiaux est un axe fort pour le Département qui souhaite ainsi proposer une palette d'actions visant les malades et les aidants.

Descriptif de l'action

Le dispositif

Le Relais des aidants envisagé sera constitué d'une équipe mobile (un psychologue coordonnateur et un assistant administratif) présente dans les structures déjà connues du public (consultation mémoire, accueil de jour...) pour soutenir les aidants familiaux quel que soit l'âge ou la pathologie de la personne aidée.

La population cible

Elle sera constituée d'aidants repérés par les médecins des consultations mémoire, par les équipes médico-sociales des Maisons du Rhône et par tout autre acteur du territoire. Une grille de repérage des aidants sera proposée.

Partenaires associés

- Les consultations mémoire de l'Hôpital Nord-Ouest
- L'association « France Alzheimer Rhône »
- Les accueils de jour et les hébergements temporaires
- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Les SSIAD
- Les équipes mobiles
- La CARSAT
- La MSA

| | |
|--|---|
| <p>Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p>Intégrer le réseau partenarial</p> <p>Définir les modalités d'intervention de chaque acteur</p> <p>Acter la collaboration par conventionnement</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur la grille de repérage des aidants</p> <p>Les interventions du Relais des Aidants se feront à différents endroits du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les Maisons du Rhône connues par les habitants, • dans tout autre lieu susceptible de faciliter l'accueil des personnes concernées. |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Validation du projet par l'Assemblée départementale • État des lieux réalisé avec les différents acteurs • Signature d'une convention de modernisation avec la CNSA • Diffusion de la grille aux partenaires |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Tout le territoire départemental</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Fiche n°35

Thématique transversale : **Grand âge et personnes en situation de handicap**

Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles

Porteur de l'action : **Direction ingénierie médico-sociale - pilotes MAIA Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie**

Enjeux

Développer de nouvelles solidarités à l'égard des personnes les plus en difficulté, connues ou non connues des services

Constituer un réel réseau partenarial, mobilisable et réactif pour agir concrètement auprès des personnes repérées

Descriptif de l'action

Soutenir les initiatives locales qui renforcent le repérage et l'écoute des personnes âgées et/ou en situation de handicap,

Communiquer auprès du grand public sur les facteurs d'isolement social pour développer le rôle de veille de chacun à partir de la plaquette d'information réalisée par le Département

Partenaires associés

Partenaires associatifs
Ordre des pharmaciens
Ordre des médecins
Ordre des infirmiers
Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

Informers les cadres et les professionnels des territoires
Développer les actions collectives
S'inscrire dans les actions portées par les partenaires

Indicateurs de réalisation

Création d'un réseau fédérant l'ensemble des partenaires et professionnels concernés

Réalisation éventuelle d'outils communs de repérage et de transmission « d'alertes »

Territoires visés

Tous les territoires

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Développer le dispositif accueil familial
Fiche n°36

Thématique transversale : Accueil familial

Axe opérationnel : Faire connaître le dispositif et accompagner le développement d'un accueil de qualité

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale – service qualité /
 Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées

Enjeux :

L'accueil familial (AF), dispositif d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap, constitue une alternative à l'hébergement en établissement pour ces publics qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez eux, momentanément ou définitivement.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit plusieurs mesures visant à **soutenir et à développer l'accueil familial**.

La volonté du Département est d'augmenter l'offre d'accueil pour offrir des places d'hébergement sur l'ensemble du territoire, tout en inscrivant les accueillants dans une démarche de professionnalisation et d'amélioration continue de la qualité d'accueil grâce au renforcement de la formation.

Au regard du vieillissement des personnes en situation de handicap, le Département réfléchit à la mise en place d'actions expérimentales, en partenariat avec des structures d'accueil (PA ou PH), pour fluidifier leur parcours entre établissement et accueil familial.

Descriptif de l'action

- Faire connaître le dispositif en organisant une information adaptée pour mettre en avant ses points forts et susciter de nouvelles candidatures.
- Étudier la possibilité de reclassement professionnel des assistants familiaux et du public en insertion professionnelle
- Réfléchir aux modalités d'application de la loi ASV en termes de formation initiale et continue
- Réfléchir aux modalités de partenariat entre les différents modes d'accueil (établissement et AF)

Partenaires associés

- En partenariat :
- Un ou plusieurs établissements sur le territoire départemental
- En interne :
- Service communication du Département
 - Direction autonomie
 - Direction enfance-famille
 - Direction insertion et développement social
 - Territoires
 - Accueillants familiaux

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Modalités (les différentes étapes, les échéances...)</p> | <p><u>Fin 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les directions du pôle - Rencontres régulières des accueillants familiaux - Campagne de sensibilisation au dispositif - Première prise de contact avec les structures d'accueil <p><u>1^{er} trimestre 2017</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'affichage en MDR |
| <p style="text-align: center;">Indicateurs de réalisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion d'informations collectives - Nombre de nouveaux agréments - Nombre de formations organisées - Signature de conventions de partenariat |
| <p style="text-align: center;">Territoires visés</p> | <p>Tous les territoires</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Réorienter et promouvoir la politique d'accompagnement
des services d'aide à domicile

Fiche n°37

| | |
|--|--|
| Thématique domaine : Grand âge et personnes en situation de handicap | |
| Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles | |
| Porteur de l'action : Direction Autonomie personnes âgées, personnes handicapées | |
| Enjeux Repenser et développer le partenariat avec les SAAD afin de promouvoir une meilleure efficacité du secteur, de garantir la qualité des interventions et de valoriser les métiers de l'aide à domicile | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens</u> avec les tous les SAAD tarifés et les SAAD non tarifés volontaires : formalisation d'un engagement réciproque entre les services et le Département qui garantira des financements dédiés en contrepartie d'objectifs qualitatifs ; - <u>Signature d'une convention de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile</u> avec la CNSA : soutien à la démarche qualité par la promotion de formations, de groupes de parole, d'accompagnements à la mutualisation et au regroupement des structures... |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - Services d'aide et d'accompagnement à domicile domiciliés sur le territoire du Rhône - CNSA - Autres partenaires : organismes de formation, associations nationales ou locales... |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - <u>octobre 2016</u> : mise en place de groupes de travail avec les SAAD pour réfléchir aux modalités de mise en place des CPOM ; - <u>janvier 2017</u> : mise en place de groupes d'analyse des coûts de l'intervention à domicile ; - <u>fin 1^{er} semestre 2017</u> : définition des moyens alloués par le Département aux SAAD pour la mise en place d'objectifs qualité clairement identifiés et travail de rédaction de la trame du CPOM. Parallèlement : recensement des actions pouvant être financées via la convention CNSA et s'inscrivant dans la démarche qualité qui sera contractualisée avec les SAAD. - <u>2nd semestre 2017</u> : - septembre 2017 : négociation et signature de la convention de modernisation et de |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | professionnalisation des services d'aide à domicile avec la CNSA, - négociation et signature des CPOM pour une mise en application au 1 ^{er} janvier. |
| Indicateurs de réalisation | - nombre de CPOM signés - signature de la convention avec la CNSA |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Développer l'offre MAIA sur le territoire départemental

Fiche n°38

Thématique transversale Grand âge et personnes en situation de handicap

Axe opérationnel : Adapter l'offre de services sur le territoire aux besoins des bénéficiaires et des familles

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - MAIA

Enjeux :

L'approche proposée par la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie) permet de fluidifier le parcours de la personne âgée, en favorisant la concertation de tous les acteurs du territoire.

Le Département dispose actuellement d'une MAIA implantée sur le territoire Nord. L'objectif est d'offrir une meilleure couverture sur l'ensemble du territoire en créant une MAIA sur le Sud du département.

Cette couverture permettra d'assurer la continuité du service et d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la personne âgée et ses proches aidants en tout lieu du territoire, mais c'est aussi un moyen de travailler les articulations, les cohérences et spécificités des filières.

Descriptif de l'action

Réfléchir et déterminer, avec l'ARS et les départements limitrophes, le périmètre d'intervention de la MAIA.

Travailler à l'installation de la MAIA Rhône-Sud, en lien avec les partenaires

Créer des liens étroits avec la MAIA Rhône-Nord pour harmoniser les pratiques et offrir un service équitable aux usagers.

Partenaires associés

Les partenaires et membres du guichet intégré

- La filière gérontologique
- Les consultations mémoires des hôpitaux locaux
- Les Équipes Mobiles intra et extra hospitalière
- Les Maisons du Rhône
- Les professionnels libéraux du territoire
- Les CCAS des communes les plus importantes
- Les SSIAD et les ESAD (Équipe spécialisée Alzheimer à domicile) du territoire
- les SAD
- La plate-forme de répit
- France Alzheimer Villefranche-sur-Saône
- Les associations tutélaires
- La CARSAT
- La MSA

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

- Recrutement du pilote pour la MAIA Rhône-Sud par le Département
- Recrutement des gestionnaires de cas
- Présentation du dispositif aux partenaires locaux
- Construction progressive du guichet intégré

| | |
|--|--|
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <p>Création et conception d'outils tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche d'identification des structures du territoire - Une fiche de liaison interprofessionnelle à domicile - Un portail gérontologique en lien avec la filière <p>Participations aux animations pour la semaine bleue et aux projets de déploiement du relais des aidants</p> <p>Implication au sein de la filière gérontologique</p> |
| <p>Territoires visés</p> | <p><u>Pour le Nord du département</u></p> <p>Les 8 cantons du Nord du département : 231 112 habitants.</p> <p>La population cible de ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 ans et plus : 23,04% de la population totale. - 75 ans et plus : 8,60% de la population totale. - 90 ans et plus : 0,90% de la population totale. <p><u>Pour le Sud du département</u></p> <p>Les 7 cantons du Sud du département :</p> <p>La population cible de ce territoire : 194 732 habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 ans et plus : 21,98% de la population totale. - 75 ans et plus : 7,54% de la population totale. - 90 ans et plus : 0,83% de la population totale. |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Mettre en place des instances de décisions partagées,
coordonnées par les territoires, en présence de tous les acteurs

Fiche n°39

| | |
|--|--|
| Thématique transversale : Action sociale - Insertion | |
| Axe opérationnel : Organiser et animer un pilotage territorialisé des solidarités | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale , Direction insertion et développement social | |
| Enjeux : Intensifier le travail partenarial autour des cas particuliers des personnes et sortir de la logique de dispositif pour recentrer le travail autour de la personne. | |
| Descriptif de l'action | <p>À partir des conférences territoriales de solidarités, décliner des instances décisionnelles pluridisciplinaires, sur les cas particuliers complexes.</p> <p>Cette instance pluridisciplinaire pourra être saisie par l'ensemble des partenaires et visera à traiter une situation dans sa globalité, en sortant d'une étude des cas par l'entrée dispositif.</p> |
| Partenaires associés | Partenaires techniques des conférences territoriales Tout autre partenaire pertinent couvrant l'ensemble des champs du social (santé, logement, insertion par l'activité économique...) |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- 2017 : Création des conférences territoriales- 2017-2018 : Définition du périmètre d'intervention des instances et des membres- 2018 : Rédaction d'un règlement, d'une charte déontologique partagée et d'outils de suivi- 2018 : Mise en place des instances |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Mise en place des instances sur tous les territoires- Nombre d'instances réalisées- Présence partenariale aux instances- Nombre de dossiers traités- Nombre de sorties positives |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Désigner des coordinateurs / référents de parcours
Fiche n°40

| | |
|---|--|
| Thématique transversale : Insertion - Action sociale | |
| Axe opérationnel : Organiser et animer un pilotage territorialisé des solidarités | |
| Porteur de l'action : Direction insertion et développement social, Direction ingénierie médico-sociale | |
| <p>Enjeux :</p> <p>Coordonner l'intervention sociale pour faciliter et clarifier les démarches pour l'usager et optimiser l'accompagnement</p> | |
| Descriptif de l'action | Dans le cadre des instances décisionnelles et de coordination sur les cas particuliers complexes (fiche 21), mettre en place pour chaque situation étudiée, un référent de parcours chargé de faire le lien avec les différents partenaires et d'accompagner et de coordonner les démarches du ménage. |
| Partenaires associés | Partenaires des conférences territoriales et des instances décisionnelles et de coordination. |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : Création des conférences territoriales - 2018 : Définition du rôle du coordinateur et des modalités de sa désignation - 2018 : Création des instances |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de référents désignés - Nombre de sorties positives - Étude qualitative des sorties |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Apporter une meilleure information aux habitants

Fiche n°41

Thématique transversale : Accueil, information et communication auprès des habitants

Axe opérationnel : Qualifier, structurer et développer l'accueil

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - Territoires - Partenaires

Enjeux

Le Département souhaite dans le cadre de sa nouvelle organisation qualifier, structurer l'accueil et la communication en développant une nouvelle mission exercée par des Conseillers d'informations présents au sein des Maisons du Rhône. En renforçant le partage d'informations avec l'ensemble des partenaires, le Département vise à rendre l'information plus accessible aux Rhodaniens.

Descriptif de l'action

- Préciser les différentes sources d'information
- Mettre en place un comité de pilotage et des comités de projet associant partenaires départementaux et locaux.
- Réaliser un diagnostic sur les besoins d'informations exprimés en Maison Du Rhône (auprès des agents exerçant la mission accueil auprès des usagers)
- Définir un programme de formation des conseillers d'information avec les partenaires institutionnels.

Partenaires associés

- CAF
- CARSAT
- MSA
- RSI
- Pôle Emploi
- EPCI
- UDCCAS
- Service communication
- DUN

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

- Préciser les différentes sources d'information : effectuer un repérage de sources d'information en interne et en externe.
- Mettre en place un comité de projet et des groupes ressources associant partenaires départementaux et locaux afin de renforcer le partage d'informations.
- Réaliser un diagnostic sur les besoins d'informations exprimés en MDR auprès des agents exerçant la mission accueil et auprès des usagers. Adapter l'offre d'informations aux besoins exprimés.
- Mettre en œuvre un programme de formation pour les conseillers d'information prenant en compte : la connaissance des missions des partenaires, des prestations délivrées, l'accompagnement à la réalisation de démarches ainsi qu'à l'utilisation des NTIC.

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une démarche qualité effectuer des sondages réguliers quant à l'offre d'informations apportée et réaliser des bilans annuels. |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Indice de satisfaction quant à l'information apportée. - Diminution du nombre de rendez-vous assurés par les travailleurs sociaux relatifs à l'information du public. - Diminution du nombre de situations repérées en « errance institutionnelle », situations pouvant générer de l'agressivité. - Nombre de comité de projets |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Constituer un panel d'habitants
Fiche n°42

Thématique transversale : Accueil, information et communication auprès des habitants

Axe opérationnel : Identifier les différentes modalités de participation des habitants

Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - Territoires

Enjeux

La participation des habitants est un des enjeux majeurs du schéma des Solidarités. Inscrite dès les travaux préparatoires, la participation d'habitants et de bénéficiaires aura permis de mettre en exergue l'intérêt de prendre appui sur les potentialités du public mais aussi sur une concertation quant à la mise en œuvre des dispositifs s'inscrivant pleinement dans le cadre d'une démarche qualité.

| | |
|--|---|
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Définir le panel dans sa constitution, ses missions et ses représentations en mettant en place un groupe de travail associant les habitants inscrits dans les travaux préparatoires du schéma. - Mettre en place une campagne de communication au sein des territoires pour que les habitants intéressés se fassent connaître. - Identifier les projets sur lesquels le panel d'habitants sera consulté ainsi que les modes de consultation (ex/sondage sur www.rhone.fr). - Mettre en œuvre un programme de consultation annuel. |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - Service communication - Direction des usages numériques - MRIE - EPCI - UDCCAS |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution à partir du groupe fil rouge « habitants » du schéma, d'un groupe de travail « panel habitants » - Prendre appui sur les expériences réalisées par le Département mais aussi des partenaires en réalisant en benchmark - Mettre en place des liens avec les représentants des instances existantes - Écrire et faire valider à l'Assemblée Départementale le projet « Panel Habitants » - Travailler à la mise en place d'une communication adaptée sur le panel habitants - Réaliser sur l'année 2018 des consultations, les analyser et travailler à évoluer les pratiques et dispositifs |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'habitants souhaitant faire partie du panel- Nombre de consultations réalisées- Nombre d'adaptations des procédures effectuées- Hausse de l'indicateur de satisfaction |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Développer des actions d'accompagnements collectifs,
innovantes et participatives

Fiche n°43

| | |
|--|--|
| Thématique transversale : Action sociale et polyvalence | |
| Axe opérationnel : Accompagner l'évolution des pratiques et des postures professionnelles | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale – Territoires – Directions opérationnelles | |
| Enjeux <p>Le travail social connaît de profondes mutations depuis les années 1980. Les phénomènes de précarité et de vulnérabilité s'accroissent et prennent de nouveaux visages.</p> <p>De nouvelles modalités d'intervention auprès des plus fragilisés doivent permettre aux professionnels de faire émerger les potentialités, les aptitudes au changement de la personne accompagnée.</p> <p>L'élaboration collaborative est un gage de réussite des évolutions à venir et aidera à construire des réponses innovantes.</p> | |
| Descriptif de l'action | <p>S'ouvrir au partage d'expérience en organisant des ateliers, des cafés débat...</p> <p>Rompre l'isolement géographique des professionnels et des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) tout en maintenant les canaux traditionnels - par le développement d'actions itinérantes <p>Développer la subsidiarité avec les partenaires</p> |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - Les habitants - Les représentants des structures et partenaires - Les professionnels des territoires - Les professionnels des directions opérationnelles - Les équipes de cadres et leurs directeurs. |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <p>Former les cadres à l'accompagnement au changement</p> <p>Développer la visioconférence</p> <p>Développer les actions collectives</p> <p>S'inscrire dans les actions portées par les partenaires</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de conventions de partenariat signées- Évaluation de la couverture numérique- Comptabiliser l'utilisation des outils mis à disposition des professionnels et du public- Comptabiliser le nombre d'actions innovantes et mesurer les évolutions.- Mise en place de questionnaires de satisfaction |
| Territoires visés | L'ensemble des services départementaux, central et territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
Développer l'offre de soins de premier recours
Fiche n°44

| | |
|---|--|
| Thématique transversale : Santé | |
| Axe opérationnel : Lutter contre la désertification médicale | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale | |
| Enjeux <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les liens entre les différents acteurs dans le domaine de la démographie médicale - Favoriser la création des exercices regroupés pluri professionnels (améliorer l'offre de soins de premier recours) dans le cadre du Pacte Territoire Santé 2 - Diminuer le nombre de zones à risque et de désertification | |
| Descriptif de l'action | <p>Meilleure connaissance des acteurs du territoire de l'état des lieux et des enjeux en matière de démographie médicale</p> <p>Meilleure connaissance et communication facilitée entre les différents interlocuteurs (élus, professionnels de santé, ARS, caisses d'assurance maladie et université)</p> <p>Stagiaires internes en médecine générale accueillis en priorité sur les territoires fragiles du Rhône</p> <p>Diminuer le nombre de zones à risque et de désertification</p> |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> - ARS, - Caisses d'assurance maladie (CARSAT, MSA, RSI) - Représentants des professionnels de santé du premier recours (ordres, URPS) - Université, CHU, - EPCI, - UDCCAS, - Fédérations des maisons et centres de santé pluri-professionnels. |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic partagé sur un découpage territorial basé sur les EPCI, - Rencontrer les Directeurs généraux des services (DGS) des EPCI et leur présenter les diagnostics croisés, - Proposer un soutien aux porteurs de projets d'exercice regroupés dès le pré projet, - Faciliter les liens entre les différents partenaires, - Être force de proposition quant aux modalités de soutien des étudiants en médecine afin qu'ils puissent faire leurs stages sur le Département, - Mettre en œuvre une coordination départementale des actions et moyens afin de favoriser l'installation des médecins dans les zones de fragilité en terme de démographie médicale. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre de stagiaires accueillis chaque année- Remplacement des médecins généralistes qui partent à la retraite- Ouverture de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) - meilleure offre de soins de premier recours- Inscription dans les projets de santé du partenariat avec les MDR- Diminution des zones de fragilité en matière de démographie médicale |
| Territoires visés | Territoires prioritaires : EPCI Ouest Rhodanien, Chamousset en Lyonnais et Haut du Lyonnais. |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Contribuer à l'amélioration de la santé des habitants

Fiche n°45

| | |
|---|--|
| Thématique transversale : Santé | |
| Axe opérationnel : Renforcer la prise en charge de la santé des habitants à tous les âges de la vie | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale + Directions opérationnelles Pôle Solidarités - Territoires | |
| Enjeux : <ul style="list-style-type: none">- Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé- Éviter les ruptures dans les parcours de soins- Mettre en place des actions de santé pour aller au-devant des publics précaires et/ou vulnérables | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Identifier des indicateurs de santé et repérer les zones de vulnérabilité en matière de précarité sociale et de santé- Favoriser la prévention et faciliter l'accès aux soins- Améliorer la prise en charge au domicile |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none">- ARS- CARSAT, MSA et RSI- ADEMAS- ADES- EPCI- Santé Mentale : les Conseils Locaux de Santé Mentale et les équipes mobiles de psychiatrie : repérage diagnostic et intervention précoce- Hôpitaux : HAD, équipes mobiles de gériatrie, ateliers mémoires ;- Ordre des médecins du Rhône- Ordre des pharmaciens- Ordre des Infirmiers |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <p>S'assurer de la couverture santé des personnes accompagnées.</p> <p>Dépister :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déterminer les lieux de rencontre avec le public permettant le meilleur repérage des situations (consultations PMI, bilans de santé dans les écoles, CPEF, consultations mémoire, permanences sociales...)- Apporter une vigilance particulière aux risques psychosociaux et à leur impact sur la santé. <p>Prévenir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaître les actions portées par les partenaires et être un relais de communication.- Favoriser la formation et l'information des acteurs médico-sociaux, des professionnels de santé et des réseaux de proximité.- Contribuer à l'amélioration des taux de |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>dépistage des cancers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la couverture vaccinale via des campagnes de sensibilisation adaptées. <p>Promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication et l'information sur l'accès aux soins, - Participer aux actions des conseils locaux de santé (CLS) et de santé mentale (CLSM), des instances de coordination, et des autres partenaires. |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'un état des lieux - Participation des professionnels aux instances supports - Analyser l'évolution des données épidémiologiques |
| Territoires visés | Tous les territoires |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Dynamiser l'offre de services du département par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication NTIC

Fiche n°46

Thématique transversale : Innovation et itinérance

Axe opérationnel : Favoriser et soutenir l'innovation pour développer des services alternatifs et complémentaires

Porteur de l'action : Direction des usages numériques - Directions du Pôle Solidarités (Territoires-Central)

Enjeux

De par sa configuration territoriale et s'inscrivant pleinement dans les axes posés par la loi du 7 octobre 2016 « pour une république numérique », le Département s'engage à s'inscrire dans une évolution en lien avec les NTIC de l'offre de services proposés.

Descriptif de l'action

- Contribuer à la lutte contre la fracture numérique en accompagnant la population dans l'utilisation des NTIC, notamment dans ses liens avec les partenaires institutionnels : CARSAT, MSA, Pôle Emploi, CAF.
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles en initiant des outils numériques.
- Mettre en place l'espace collaboratif des Solidarités, véritable lieu ressources pour les professionnels et les partenaires du Département.
- Favoriser la mise en ligne sous www.rhone.fr des imprimés des dispositifs portés par le Département et permettre à la population de suivre l'avancée du traitement de son dossier.

Partenaires associés

- Partenaires
- Territoires
- Service communication
- Service formation
- Direction des usages numériques

Modalités (les différentes étapes, les échéances...)

- Lutte contre la fracture numérique : mettre en place des ordinateurs en libre-service au sein des territoires, élaborer un programme de formation et former les conseillers spécialisés en charge d'accompagner le public.
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles: mise en place du dossier médico-social numérique, utilisation de tablettes, développement du logiciel métier pour la mission sociale.
- Favoriser la mise en ligne sous www.rhone.fr des imprimés des dispositifs portés par le Département et permettre à la population de suivre l'avancée du traitement de son dossier : travailler en lien avec le panel des habitants pour connaître leurs besoins, s'inscrire dans une démarche projet avec la DUN, le service communication et les directions du Pôle

| | |
|--|---|
| | <p>Solidarités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'espace collaboratif des solidarités : s'inscrire dans une démarche projet avec la DUN, le service communication et les directions du Pôle Solidarités. |
| <p>Indicateurs de réalisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la fracture numérique : nombre de MDR équipées, nombre de personnes accompagnées. - Évolution des pratiques professionnelles, nombre d'utilisateurs, qualité des saisies. - Espace collaboratif : nombre de documents mis en lignes, nombre d' « adhérents » à l'espace collaboratif, nombre de consultations. - Mise en ligne d'imprimés : nombre de projets réalisés. |
| <p>Territoires visés</p> | <p>Pôle Solidarités : territoires et services centraux</p> |

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Mise en place d'un centre ressources des services itinérants

Fiche n°47

| | |
|---|--|
| Thématique transversale : Innovation et itinérance | |
| Axe opérationnel : Développer l'itinérance des services | |
| Porteur de l'action : Direction ingénierie médico-sociale - Territoires - Partenaires | |
| Enjeux Mettre en place un centre ressources des services itinérants pour initier, accompagner, développer des actions et/ou des projets itinérants. | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none">- Réaliser un état des lieux des services itinérants sur le territoire départemental- Identifier les domaines du champ des Solidarités pour lesquels l'itinérance serait une avancée majeure dans l'offre de services et la prise en charge des habitants- Mettre en place un dispositif de labellisation des services itinérants- Organiser le centre ressources |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires- Panel habitants- Territoires- Service communication- Direction des usages numériques |
| Modalités (les différentes étapes, les échéances...) | <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place le centre ressources- Constituer un comité de projet- Réaliser un diagnostic- Définir un cadre pour l'expérimentation de projets de services itinérants- Proposer une labellisation prenant appui sur les priorités repérées et fixées par l'Assemblée départementale- Créer une bourse à l'innovation annuelle |
| Indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de projets déposés- Nombre d'expérimentation et de projets accompagnés- Nombre de labellisations accordées |
| Territoires visés | Tous les territoires |

GUIDE DES SIGLES

Les sigles utilisés dans le document pour désigner les directions opérationnelles du Pôle Solidarités, ainsi que les services du Département, sont les suivants :

| | |
|----------|--|
| CD | Conseil Départemental |
| DAE | Direction de l'Audit et de l'Évaluation |
| DA PA-PH | Direction Autonomie - Personnes Âgées-Personnes en situation de Handicap |
| DEF | Direction Enfance Famille |
| DIDS | Direction Insertion et Développement Social |
| DIMS | Direction Ingénierie Médico-Sociale |
| DUN | Direction des Usages Numériques |
| MDMPH | Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées |
| MDR | Maison du Rhône |

A

| | |
|----------------|---|
| AAH | Allocation aux Adultes Handicapés |
| ACTP | Allocation Compensatrice Tierce Personne |
| ADEMAS 69 | Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône |
| ADEPAPE | Association Départementale d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État |
| ADES | Association Départementale d'Éducation pour la Santé |
| ADF | Assemblée des Départements de France |
| ADIAF-SAVARAHM | Association départementale interfédérale pour l'aide familiale Service auxiliaire de vie association Rhône-Alpes handicapés moteur |
| ADMR | Aide à Domicile en Milieu Rural |
| ADPA | Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie = Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au niveau national |
| ADPEP | Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public |
| AEA | Action Éducative Administrative |
| AEEH | Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé |
| AFAR | Association des Familles d'Accueil du Rhône |
| AGEFIPH | Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap |
| AGGIR | Autonomie Gérontologique Groupe Iso Ressources |
| ALHPE | Amélioration de l'Habitat et Lutte contre la Précarité Énergétique |
| AME | Accueil Mère-Enfant |
| AMP | Aide Médico Psychologique |
| ANESM | Agence nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médicosociaux |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASE | Aide Sociale à l'Enfance |
| ASSFAM | Assistants Familiaux |

C

| | |
|-------------------|--|
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAMSP | Centre d'Action Médico-Sociale Précoce |
| CARSAT | Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail |
| CASF | Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CD | Conseil Départemental |
| CDCA | Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'Autonomie |
| CESF | Conseiller en Économie Sociale et Familiale |
| CFPPA | Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie |
| CH | Centre Hospitalier |
| CHU | Centre Hospitalier Universitaire |
| CHRS | Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale |
| CLIC | Centre Local d'Information et de Coordination |
| CLS | Contrats Locaux de Santé |
| CMP | Centre Médico Psychologique |
| CMPP | Centre Médico Psycho Psychologique |
| CMU | Couverture Maladie Universelle |
| CNSA | Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CPEF | Centre de Planification et d'Éducation Familiale |
| CPOM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens |
| CRAM | Caisse Régionale d'Assurance Maladie |
| CREAI | Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées |
| CRIAS Mieux vivre | Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale |
| CRIP | Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes |
| COMEX | Comité Exécutif |
| COFIL | Comité de Pilotage |

D

| | |
|----------|---|
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DDTEFP | Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DGAS | Direction Générale de l'Action Sociale |
| DIPEC | Document Individuel de Prise en Charge |
| DIRRECTE | Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DJDP | Déclaration Judiciaire de Délaissement Parental |
| DRDJSCS | Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale |

| | |
|----------|---|
| DREES | Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques |
| DTPJJ | Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| E | |
| EAJE | Établissements d'Accueil du Jeune Enfant |
| EHPAD | Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes |
| EPCI | Établissement Public de Coopération Intercommunale |
| ESAT | Établissement et Service d'Aide par le Travail |
| ETP | Équivalent Temps Plein |
| F | |
| FAM | Foyer d'Accueil Médicalisé |
| FH | Foyer d'Hébergement |
| FSI | Fonds Spécial Invalidité |
| FSL | Fonds de Solidarité pour le Logement |
| FV | Foyer de Vie |
| G | |
| GEVA | Guide d'Évaluation des Besoins de Compensation de la Personne en situation de handicap |
| GIHP | Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques |
| GIR | Groupe Iso Ressources |
| GMP | GIR Moyen Pondéré |
| H | |
| HAD | Hospitalisation à Domicile |
| HAS | Haute Autorité de Santé |
| I | |
| IDE | Infirmier Diplômé d'État |
| IDEF | Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille |
| IFROSS | Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales et leurs réseaux |
| IM | Instance de Médiation |
| IME | Institut Médico Éducatif |
| IMPRO | Institut Médico-Professionnel |
| INED | Institut National d'Études Démographiques |
| INPES | Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Études Économiques |
| INSERM | Institut Nationale de la Santé Et de la Recherche Médicale |
| IO | Instance d'Orientation |

| | |
|----------|--|
| IP | Informations Préoccupantes |
| ITEP | Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique |
| ITT | Instance Technique Territoriale |
| J | |
| JAF | Juge aux Affaires Familiales |
| JADE | Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants |
| L | |
| LAEP | Lieu d'Accueil Enfants-Parents |
| M | |
| MAIA | Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| MECS | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| MFR | Maison Familiale Rurale |
| MOUS | Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale |
| MRIE | Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion |
| MSA | Mutualité Sociale Agricole |
| N | |
| NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| O | |
| OAA | Organismes Autorisés pour l'Adoption |
| OMS | Organisation Mondiale pour la Santé |
| ONPE | Observatoire National de la protection de l'Enfance |
| OPAH | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat |
| ORS | Observatoire Régional de la Santé |
| P | |
| PAI | Plan d'Aide Individualisé |
| PA-PH | Personnes Âgées - Personnes en situation de Handicap |
| PCH | Prestation de Compensation du Handicap |
| PDALHPD | Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées |
| PDI | Programme Départemental d'Insertion |
| PDITH | Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés |
| PEC | Prise en charge |
| PIMM'S | Point Information Médiation Multi services |

| | |
|----------|---|
| PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| PMI | Protection Maternelle et Infantile |
| PPE | Projet Pour l'Enfant |
| PRE | Programme de Réussite Éducative |
| PRIAC | Programme régional Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'Autonomie |
| PRSP | Plan Régional de Santé Publique |
| R | |
| REAAP | Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents |
| RQTH | Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé |
| RAM | Relais Assistants Maternels |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| RSI | Régime social des indépendants |
| S | |
| SAAD | Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile |
| SAMSAH | Service d'Accompagnement Médicosocial pour Adultes Handicapés |
| SAVS | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| SESSAD | Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile |
| SSIAD | Service de Soins Infirmiers À Domicile |
| SDSF | Schéma des Services aux Familles |
| SPASAD | Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile |
| T | |
| TDC | Tiers Digne de Confiance |
| TGI | Tribunal de Grande Instance |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| TIG | Travail d'Intérêt Général |
| TISF | Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale |
| U | |
| UDAF | Union Départementale des Associations Familiales |
| UDCCAS | Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale |
| UNCCAS | Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale |
| URPS | Union Régionale des professionnels de Santé |
| URSSAF | Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales |
| Z | |
| ZUS | Zone Urbaine Sensible |



CONTACTS

Hôtel du Département
29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

Votre Maison du Rhône la + proche :
www.rhone.fr/mdr

info@rhone.fr

0 800 869 869 Service & appel
gratuits

SUIVEZ-NOUS SUR



@rhone_fr



departementrhone

www.rhone.fr